



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	15	17

Objet :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 août 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-quatre septembre, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas CARTAILLER,

Date de la convocation : 19 septembre 2024

Présents : Nicolas CARTAILLER, Pierre DE QUEYLARD, Elisabeth VIOLA, Stéphane MATEO, Corinne LEFBVRE, Bachir EL KHALFI, Jacques CORCESSIN, Roland VIOLA, Luc VINCENT, Cécile FABRE, Laure ZEROUALI, Carole GALINY, Florian BOISSIN, Sabine HUGUES, Ghislaine REBOLLO

Absents : Elma PIRAZZI, Eric GONSSARD

Absents représentés : Manon BLOQUE pour Corinne LEFBVRE, N'Fissa BENSAID pour Cécile FABRE

Secrétaire de séance : Laure ZEROUALI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2121-15 ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire approuver le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 20 août 2024 adressé aux conseillers municipaux en date du 19 septembre 2024 ;

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 20 août 2024.

Le secrétaire de séance,
Laure ZEROUALI

Délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme
Le Maire,
Nicolas CARTAILLER